



Minute sécurité

Repli de chantier en hauteur et chutes d'objet

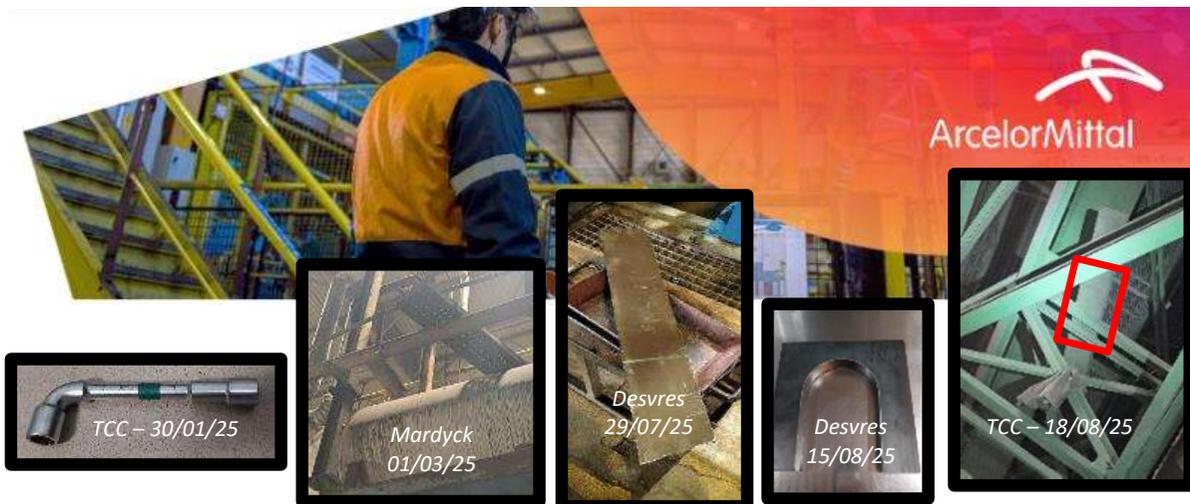
Depuis le début de l'année, nous recensons **5 quasi-majeurs liés à des chutes (ou potentielles chutes) d'objets de très grande hauteur.**

- **30 janvier 2025** : Chute d'un outil d'un pont (TCC)
- **1^{er} mars 2025** : Platelage d'échafaudage en équilibre (Mardyck)
- **29 juillet 2025** : Chute d'une ferraille après travaux (Desvres)
- **15 août 2025** : Chute d'une pièce de ventilateur après travaux (Desvres)
- **18 août 2025** : Chute d'un bastaing d'un chemin de roulement (TCC)

Aucune victime n'est à déplorer (quasi-majeur) et, pour certains, c'est la vigilance des agents qui a permis de traiter le risque avant la chute.

Ces évènements ne sont pas le fruit du hasard : les objets concernés n'ont pas été évacués au moment du repli du chantier ou, du moins, n'ont pas été mis en sécurité en fin chantier. **Quelques kg chutant de grande hauteur peuvent tuer.**

Une fin de chantier en hauteur exige de s'assurer que tout le matériel et l'outillage ont été évacués ou mis en sécurité. Il en va de notre sécurité à tous.



Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif des éléments chiffrés sur les **conséquences potentielles de la chute d'un objet de 1 kg en fonction de la hauteur** :

Hauteur	Vitesse à l'impact	Puissance d'impact	Traumatisme certain
2 m	16 km / h	2 kW	Contusion
7,5 m	44 km / h	15 kW	Fracture
15 m	62 km / h	29 kW	Fracture ouverte

Les traumatismes sont aussi **fonction de la forme de l'objet (anguleux, ...)** et de la **zone corporelle impactée (membre, cou, crâne).**

Souvenons-nous qu'en 2019, à l'Acierie, une personne a été tuée par la chute d'une quarantaine de mètres d'un élément d'échafaudage de 15 kg. Elle portait son casque.

Je retiens : Après chaque chantier en hauteur, je m'assure que tout le matériel et l'outillage ont été évacués ou mis en sécurité. Je garantis la sécurité de mes fins de chantier.



Règle d'Or N°2
J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes

